



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9306^e séance

Mardi 18 avril 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Nebenzia/M. Polyanskiy (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. Kelley
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M. Korbieh
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M ^{me} Chanda
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2023/248)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2023/248)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/248, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Bathily et de M. Kimihiro Ishikane, Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Bathily.

M. Bathily (*parle en anglais*) : Depuis mon précédent exposé, le 27 février (voir S/PV.9270), au cours duquel j'avais annoncé notre initiative de facilitation des élections, qui a pour but de permettre aux Libyens et aux Libyennes de choisir leurs dirigeants en 2023, en vue d'atteindre cet objectif, j'ai entamé sa mise en œuvre dans le cadre d'une approche globale à plusieurs volets parallèles. Comme indiqué, le but de notre proposition est de permettre la tenue d'élections en Libye cette année en impliquant davantage d'acteurs dans cette question nationale de la plus haute importance. La mobilisation active de toutes les parties prenantes, notamment le Conseil présidentiel, le Gouvernement, la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, est essentielle pour parvenir à un consensus sur les questions politiques, les questions de sécurité et les questions relatives à la participation des femmes et des jeunes. Les opérations électorales offrent une occasion sans pareille

de mobiliser l'ensemble de la communauté nationale afin que les élections soient pacifiques, ouvertes à tous, libres et régulières et marquent le début d'un nouvel ordre politique pour les Libyens et les Libyennes. Les enseignements tirés d'autres contextes ont montré que des élections ouvertes à tous et fondées sur le consensus constituent un facteur de paix et de stabilité.

Dans cet esprit, et étant donné la difficulté de réunir à ce stade tous les principaux dirigeants politiques libyens face à face en un même lieu, j'ai eu des échanges avec ces derniers en ayant recours à la navette diplomatique afin de rechercher un terrain d'entente et de les encourager à faire des compromis qui permettront d'organiser des élections. J'ai eu des réunions séparées avec le Président du Conseil présidentiel, Mohamed Al-Menfi, le Vice-Président Abdullah al-Lafi, le Premier Ministre Abdulhamid Al Dabiba, le Président du Haut Conseil d'État Khaled Mishri, le Président de la Chambre des députés Aguila Saleh Issa, le commandant de l'Armée nationale libyenne Khalifa Haftar et le Premier Ministre désigné par la Chambre des députés, Fathi Bashagha. J'ai également eu des échanges avec des partis politiques à titre individuel et des coalitions de forces politiques, des chefs coutumiers, des personnalités, des femmes et des dirigeants de groupes de jeunes de toutes les régions. Ils se sont tous dits disposés à discuter des conditions d'organisation des élections. Ce travail va se poursuivre et s'intensifier, car les acteurs concernés devront négocier et se mettre d'accord sur les questions les plus épineuses relatives à la tenue d'élections ouvertes à tous cette année. Je salue la volonté de ces acteurs et je demande que leurs efforts se traduisent par des mesures concrètes sur le terrain.

Afin de promouvoir l'intégrité territoriale du pays, de favoriser la réconciliation nationale, de renforcer le cessez-le-feu et de mobiliser tous les acteurs armés pour assurer la sécurité des élections, j'ai facilité des contacts entre la Commission militaire conjointe 5+5, les entités chargées de la sécurité et les acteurs militaires libyens, y compris les groupes armés des trois régions du pays. Sur l'invitation de la Commission, j'ai facilité des réunions à Tunis, à Tripoli, à Benghazi et à Sabha les 15 et 26 mars et les 7 et 9 avril. Lors de ces réunions, les chefs et les représentants des unités militaires et des formations de sécurité opérant dans l'ouest, l'est et le sud de la Libye se sont engagés à soutenir toutes les étapes des élections, à condamner la violence partout en Libye, à prendre des mesures concrètes pour garantir le retour en toute sécurité des personnes déplacées, libérer les détenus et traiter la question des personnes portées disparues dans le cadre de la réconciliation nationale.

Les réunions organisées entre les unités militaires et les formations de sécurité de l'est, de l'ouest et du sud constituent sans aucun doute une avancée. Ces réunions ont une grande valeur symbolique sur le chemin de la réconciliation et de l'unification du pays. À la suite de ces consultations, les autorités de l'Armée nationale libyenne ont libéré, le 8 avril, six détenus de l'ouest de la Libye, en guise de mesure de confiance. Dans le même ordre d'idées, le 13 avril, les chefs d'état-major de l'armée libyenne et de l'Armée nationale libyenne, le général Al-Haddad et le général Al-Nadhouri, se sont rencontrés à Benghazi et ont confirmé leur engagement à poursuivre la réunification de l'armée et à soutenir le processus électoral. Je salue le patriotisme de la Commission militaire conjointe 5+5 et des deux généraux, et je les encourage à continuer de promouvoir l'unité nationale. J'exhorte les acteurs politiques à suivre l'exemple donné par les responsables militaires et de la sécurité.

Par ailleurs, j'ai organisé plusieurs séries de consultations à Tripoli, à Benghazi et à Sabha avec des Libyens des trois régions, représentant la société civile, les femmes, les jeunes, les partis politiques et les composantes notables et culturelles, afin d'entendre leurs vues sur les élections et de faire écho à leurs demandes d'une plus grande inclusion parmi les dirigeants et les institutions de la Libye. L'objectif est également de garantir l'adoption d'un code de conduite qui incite tous les candidats et les parties prenantes à participer au processus électoral de manière constructive et à en accepter les résultats. J'ai notamment encouragé les femmes et les jeunes à poursuivre leurs échanges avec tous les acteurs, afin que leurs préoccupations soient prises en compte dans la feuille de route électorale. Pour que ces élections soient couronnées de succès, il faut que toutes les composantes de la société libyenne y participent et fassent entendre leur voix, et que la campagne électorale soit l'occasion d'une compétition pacifique entre les visions et les programmes, et non une occasion de faire des discours de haine et de déclencher des violences.

Enfin et surtout, j'ai offert les compétences techniques et le soutien logistique de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) au comité « 6+6 » de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État pour lui permettre de préparer les lois électorales. Les deux chambres ont désigné leurs représentants respectifs au sein du comité, sur la base de la représentation régionale. Toutefois, il est regrettable qu'aucune femme n'en fasse partie. Même si tous les membres du comité ne se sont pas encore réunis, le 5 avril, les six membres désignés par le Haut Conseil d'État se sont rencontrés pour

la première fois avec trois de leurs six homologues de la Chambre des députés, afin de discuter de leurs plans de travail et d'établir les priorités du comité.

Il me plaît d'annoncer que ces derniers jours, les comités désignés par la Chambre des députés et ceux désignés par le Haut Conseil d'État m'ont informé qu'ils acceptaient le soutien de la MANUL. J'espère que leurs débats seront guidés par une réelle volonté politique et par la sagesse. J'exhorte les responsables des deux chambres à accélérer les travaux du comité « 6+6 » et à publier un programme de travail assorti d'un calendrier. En vue de l'organisation des élections cette année, le droit électoral doit être établi à temps pour que la Haute Commission électorale nationale puisse commencer à mettre en œuvre le processus électoral au début du mois de juillet.

De plus, les lacunes et les préoccupations liées à l'amendement constitutionnel n° 13 doivent être traitées d'ici là pour que le processus électoral soit viable. La présidence de la Haute Commission électorale nationale m'a informé qu'en attendant la législation électorale et la mise à disposition des fonds nécessaires, elle avait entamé les premiers préparatifs du processus électoral. Je demande au Gouvernement de fournir à la Haute Commission électorale nationale toutes les ressources nécessaires pour qu'elle puisse mener à bien les tâches qui lui ont été confiées dans les délais impartis. La MANUL et le Siège de l'Organisation des Nations Unies examinent quant à eux la demande d'assistance électorale du Gouvernement.

Outre le parachèvement du cadre constitutionnel et juridique des élections, il faut établir des règles du jeu équitables afin de ne pas donner d'avantages indus à certains candidats et d'inspirer la confiance de toutes les parties vis-à-vis des élections. Je demande aux dirigeants libyens et à tous les acteurs concernés de respecter l'engagement qu'ils ont pris d'organiser des élections et de chercher des solutions concrètes et mutuellement acceptables pour réaliser cet objectif. Je félicite le Conseil présidentiel des efforts qu'il fournit pour mettre en place un mécanisme national de contrôle financier qui permette de dépenser de manière transparente et équitable les vastes ressources publiques de la Libye, un élément important pour que les fonds publics ne soient pas utilisés à l'avantage de l'une ou l'autre partie.

Même si la situation générale en matière de sécurité reste tendue, le cessez-le-feu tient bon et des progrès sont observés en ce qui concerne la coopération entre l'armée libyenne et l'Armée nationale libyenne, ainsi que le retrait des combattants étrangers et des mercenaires.

Le 16 mars, j'ai coprésidé le groupe de travail sur la sécurité issu du processus de Berlin, auquel ont participé les chefs d'état-major de l'armée libyenne et la Commission militaire conjointe 5+5. Les chefs d'état-major ont demandé un soutien international pour équiper une brigade militaire conjointe afin de sécuriser les frontières sud de la Libye, et faire avancer la réunification des forces armées. En marge de cette réunion, les comités de liaison de la Libye, du Soudan, du Tchad et du Niger se sont réunis pour discuter du renforcement de la coopération et du partage d'informations sur les mercenaires et les combattants des voisins du sud de la Libye présents dans le pays. La MANUL a également réuni les observateurs libyens du cessez-le-feu des deux parties, ainsi que les points focaux de la Commission militaire conjointe, afin d'insister sur les besoins de renforcement des capacités des observateurs libyens et d'envisager l'opérationnalisation de leur centre d'opérations conjoint.

Du 29 mars au 4 avril, je me suis rendu au Soudan, au Tchad et au Niger pour discuter avec les dirigeants de ces pays des moyens d'améliorer les conditions du retour des combattants étrangers et des mercenaires de Libye. Mes interlocuteurs ont offert leur concours pour la réalisation de cet objectif tout en soulignant les difficultés auxquelles ils se heurtent à cet égard, notamment la porosité des frontières, les dynamiques locales et nationales dans leurs pays et les différents motifs de la présence de ces éléments armés en Libye. Le retrait des combattants étrangers doit être coordonné, échelonné et synchronisé afin qu'ils ne deviennent pas une menace pour la sécurité de leur pays d'origine. Le processus doit également contribuer à la lutte contre le terrorisme, l'exploitation minière illégale, la traite des êtres humains et le trafic de drogue et toutes les formes de criminalité qui touchent les zones frontalières.

La situation des droits de l'homme reste tendue. Au cours de la période considérée, l'espace civique s'est encore rétréci et les activités de certaines organisations de la société civile ont été jugées illégales. Le 27 mars, la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye a publié son rapport final (A/HRC/52/83), dans lequel elle a exprimé sa préoccupation quant à la situation et recommandé que des efforts supplémentaires soient déployés pour lutter contre l'impunité. En outre, le 15 mars, le groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme du processus de Berlin a présenté au Conseil présidentiel un ensemble de principes issus du dialogue sur les droits humains afin de répondre aux préoccupations des Libyens. J'exhorte les autorités libyennes à s'acquitter de leurs obligations

en matière de droits de l'homme, à mettre fin à l'impunité et à donner plus d'espace à l'action menée par les organisations de la société civile.

Pour terminer, depuis l'exposé que j'ai présenté au Conseil de sécurité le 27 février dernier (voir S/PV.9270), une nouvelle dynamique s'est instaurée en Libye, avec des consultations intensives entre les entités chargées de la sécurité. Les dirigeants institutionnels et politiques ont également pris des mesures pour faire avancer le processus politique. J'exhorte les dirigeants libyens à respecter tous leurs engagements afin de répondre aux attentes de la population, qui souhaite pouvoir choisir ses dirigeants cette année. Mes échanges avec la majorité des parties prenantes et les citoyens libyens, ainsi que leurs initiatives, suggèrent une nouvelle dynamique nationale qui doit être amplifiée et s'inscrire dans la durée. La communauté internationale doit également rester mobilisée et vigilante pour permettre aux institutions et aux acteurs politiques libyens de prendre des mesures supplémentaires en vue de la tenue d'élections. Tous les partenaires internationaux doivent appuyer la dynamique actuelle et parler d'une seule voix sur le dossier libyen. Une occasion historique de surmonter la crise qui dure depuis 10 ans se fait jour. La MANUL va intensifier ses efforts de facilitation et de médiation à travers les axes multiples, interdépendants et complémentaires de notre approche globale visant à ce que toutes les exigences politiques, juridiques et de sécurité soient satisfaites afin que les élections puissent avoir lieu cette année. Le peuple libyen est impatient d'entrer dans une nouvelle ère de paix, de stabilité et de prospérité de son vivant. Aidons-le à réaliser cette aspiration légitime.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Bathily de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ishikane.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Le rapport couvre la période allant du 17 décembre 2022 au 18 avril 2023, durant laquelle le Comité s'est réuni une fois dans le cadre de consultations et a mené d'autres activités selon la procédure d'approbation tacite.

Je voudrais commencer par dire que puisque c'est le premier rapport périodique que je présente au Conseil de sécurité, je me réjouis à la perspective de travailler avec tous les membres du Comité cette année. Durant

les consultations tenues le 3 mars, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le rapport d'activité du Groupe, présenté au Comité le 21 février en application de la résolution 2644 (2022). Après discussion, le Comité a accepté de donner suite à l'une des recommandations lui ayant été adressées. À titre de suivi, la Liste relative aux sanctions a été mise à jour, avec l'intégration, dans les résumés des motifs respectifs, des changements aux entrées de la Liste. Le rapport d'activité, qui met en avant certains aspects liés à la mise en œuvre de l'interdiction de voyager, du gel des avoirs, de l'embargo sur les armes et des mesures de lutte contre les tentatives d'exportation illicite de pétrole, et évoque les violations de leurs dispositions, a été présenté au Conseil de sécurité le 15 mars.

S'agissant de l'application de l'embargo sur les armes, le Comité a reçu de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI un rapport écrit ultérieur sur une saisie de cargaisons ayant déjà été signalée et un rapport de tentative d'inspection. Le Comité a également reçu une lettre de la Libye sur des questions liées à l'embargo sur les armes. Le Comité a examiné une demande présentée par le Maroc en vue d'autoriser l'exportation d'engins explosifs et de produits non explosifs vers la Libye et a conclu que le transfert n'entraîne pas dans le champ d'application de l'embargo sur les armes. Dans les deux cas, le Comité a reçu des lettres du Groupe d'experts contenant leurs contributions techniques. Au cours de la période considérée, le Comité a également reçu une note verbale de Malte concernant une demande de dérogation à l'embargo sur les armes précédemment approuvée et a envoyé une lettre à la Libye pour demander des informations actualisées sur certains aspects de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes.

En ce qui concerne les mesures prises pour empêcher l'exportation illicite de pétrole, y compris de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, depuis la Libye, le Comité envisage d'adresser une lettre à la Libye demandant des mises à jour sur le référent, conformément à la résolution 2146 (2014). S'agissant du gel des avoirs, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir aux notifications de dérogation soumises par Bahreïn, le Luxembourg et la Suisse au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011). En outre, le Comité a approuvé une demande de dérogation adressée par le Luxembourg au titre du paragraphe 19 b) de la résolution 1970 (2011). Le Comité n'a formulé aucune objection aux transferts d'avoirs gelés d'une institution financière à une autre, demandés par les Bahamas et le Bahreïn, respectivement. Le Comité a répondu à une note verbale de la Türkiye

avec des questions supplémentaires sur le champ d'application du paragraphe 27 de la résolution 1973 (2011).

Le Comité a reçu trois lettres de la Libye sur divers aspects du gel des avoirs, dont l'une a fait l'objet d'une réponse tandis que les deux autres sont toujours en cours d'examen par le Comité. Le Comité examine également la réponse à une note verbale de Bahreïn. Le 6 avril, le Comité a envoyé une note verbale à tous les États Membres sur les dérogations et les exceptions aux mesures de gel des avoirs. Le Comité a reçu une lettre de relance du Groupe d'experts concernant deux recommandations relatives au gel des avoirs figurant dans son rapport final, publié dans le cadre du mandat précédent (voir S/2022/427). En ce qui concerne les mesures d'interdiction de voyager, le Comité a reçu une notification de voyage de M^{me} Safia Farkash Al-Barassi, pour un voyage entre l'Égypte et la Suisse, en vertu d'une dérogation accordée précédemment pour un nombre illimité de voyages pour motifs humanitaires pendant une période de six mois. Par la suite, le Comité a reçu une lettre de la Suisse, en tant que pays de destination, l'informant de l'affaire, ainsi qu'une communication d'un représentant de M^{me} Safia Farkash Al-Barassi confirmant son retour en Égypte.

En ce qui concerne la liste des sanctions, le Comité a reçu une lettre du Groupe d'experts faisant référence à une affaire récente dans laquelle une personne figurant sur la liste avait utilisé de faux documents de l'ONU pour tenter de contourner l'interdiction de voyager et les mesures de gel des avoirs qui lui avaient été imposées en tant que personne désignée en Libye. Le Comité étudie toujours la demande de radiation de la liste formulée par la Libye.

Enfin, au cours de la période considérée, le Comité a reçu quatre rapports de mise en œuvre de Malte, de la Serbie, du Japon et de la Suisse.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la volonté du Comité de contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Ambassadeur Ishikane de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, et l'Ambassadeur Kimihiro Ishikane des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui. Je voudrais m'attarder sur le processus politique, le rôle des entités chargées de la sécurité et la société civile.

Le Royaume-Uni continue d'appuyer pleinement le Représentant spécial Bathily et ses activités en Libye. Je me félicite des consultations qu'il a menées avec un large éventail de parties prenantes. Tous les Libyens, aussi bien les figures de proue de la société que la société civile en général, ont un rôle important à jouer dans les efforts à long terme entrepris pour assurer la stabilité de la Libye.

Premièrement, la médiation, sous les auspices du Représentant spécial du Secrétaire général et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), est essentielle au bon déroulement des élections. Il est indispensable de lier les personnes influentes en Libye à un accord qui permettra de tenir au plus tôt des élections, sans mettre en péril les progrès accomplis à ce jour en matière de paix et de stabilité. La médiation doit intervenir entre les personnes habilitées à régler les principaux sujets de désaccord qui ont longtemps empêché la Libye de progresser sur la voie de la sécurité à long terme.

Deuxièmement, je constate avec satisfaction les efforts déployés par les entités chargées de la sécurité pour s'unir afin d'assurer le succès des élections. Leurs engagements initiaux sont les bienvenus et doivent servir de base à des compromis politiques de fond qui créeront les conditions nécessaires à la réussite des élections. Les acteurs de la sécurité ont également un rôle important à jouer dans la mise en place et le maintien des garanties de sécurité requises pour permettre aux Libyens de participer à des élections sûres, libres et régulières.

Enfin, comme l'a dit le Représentant spécial Bathily, la répression de la société civile est très préoccupante. L'espace civique doit être protégé pour permettre à tous les Libyens d'apporter leur pierre à l'édification d'une société ouverte et démocratique. Il incombe aux autorités libyennes d'élaborer rapidement un mécanisme juridique durable et d'en préciser les contours afin de garantir la liberté d'association, d'action et de réunion, comme le prévoit la Déclaration constitutionnelle. De surcroît, j'encourage le Représentant spécial Bathily à poursuivre ses échanges constructifs avec la société civile afin de veiller à ce qu'un plus grand nombre de voix libyennes, y compris, comme il l'a mentionné, celles des femmes et des jeunes, soient entendues tout au long du processus politique.

Des mesures positives ont déjà été prises pour aider la Libye à trouver des solutions à ses problèmes. Nous devons continuer d'œuvrer ensemble de manière constructive pour aider le peuple libyen à régler ses problèmes de longue date. Ce n'est qu'au prix d'efforts

coordonnés, sous la houlette de la MANUL, que nous pourrions préparer le terrain à la tenue des élections et aux étapes suivantes, afin que la Libye connaisse la stabilité et la prospérité que son peuple mérite.

M^{me} Chanda (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial Bathily pour son exposé. Je voudrais aussi remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye pour sa présentation et son travail à la tête du Comité. Je salue également la participation du Représentant permanent de la Libye.

« Nous nous soucions de la Libye et des droits civiques, et nous voulons que nos conditions de vie soient améliorées » : voici un extrait de ce que les Libyennes et les Libyens ont exprimé lors de la série de dialogues inclusifs portant sur les droits humains, organisés par la Suisse en tant que Coprésidente du groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme du processus de Berlin. Cet appel par la population libyenne ne doit pas être laissé sans suite. C'est pourquoi nous nous joignons à la demande de la tenue d'élections libres et régulières, et nous appelons toutes les parties prenantes libyennes à participer de manière constructive et résolue à ce processus. Afin de rendre les élections possibles dans les meilleurs délais, le soutien cohérent et sans faille de la communauté internationale au Représentant spécial et à sa récente initiative est nécessaire. En outre, la Suisse accueille favorablement les initiatives régionales en vue de promouvoir le dialogue intra-libyen et de soutenir ce processus.

De plus, nous rappelons qu'il incombe de sauvegarder la participation des femmes à des fonctions politiques, ainsi que celle des représentantes élues, afin qu'elles contribuent aux processus politiques à tous les niveaux, libres de menaces ou représailles.

Au vu tout particulièrement des derniers événements dans le Soudan voisin, qui auront des conséquences pour la région, nous saluons les récents progrès réalisés en Libye dans le domaine de la sécurité par la Commission militaire conjointe 5+5, avec la mise en place d'une force militaire commune et de comités de liaison avec des pays voisins. Nous espérons que cette tendance se poursuivra.

Tout progrès sur le plan sécuritaire doit s'accompagner de progrès sur le plan politique. Ainsi, pour organiser des élections libres et régulières, il faut un environnement dans lequel les droits à la liberté d'association, d'expression et de réunion pacifique puissent être

exercés. La Suisse s'inquiète des arrestations arbitraires, de l'intimidation et du harcèlement qui empêchent les acteurs de la société civile de s'exprimer librement.

En outre, des restrictions bureaucratiques sous la forme d'exigences d'enregistrement étouffent et criminalisent le travail des organisations de la société civile libyennes et internationales. Il nous faut être clair sur ce point : la société civile joue un rôle fondamental dans la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, et des mesures concrètes doivent être prises pour protéger l'espace de la société civile. C'est pour cette raison que la Suisse appelle à l'adoption d'une loi conforme au droit international sur les organisations de la société civile en Libye. Plusieurs propositions de loi ont déjà été élaborées par des organisations libyennes.

Enfin, nous tenons à exprimer notre préoccupation quant au fait que la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye, mandatée par le Conseil des droits de l'homme, a trouvé des motifs raisonnables de croire que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont été commis en Libye, y compris contre des migrants. Les auteurs de ces crimes doivent être tenus responsables et traduits en justice. La Suisse exhorte les autorités libyennes à coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale. Les enfants migrants, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés, sont l'un des groupes les plus vulnérables. Néanmoins, ils continuent d'être retenus arbitrairement, avec des adultes, dans des centres de détention à travers le pays, avec un accès limité à la protection de base, aux services de santé et à l'assistance juridique. Cette injustice doit cesser. La Suisse est en effet fermement convaincue que le respect des droits de l'homme est essentiel pour parvenir à la paix et à la stabilité en Libye et reste déterminée à travailler avec la communauté internationale à cette fin.

M. Afonso (Mozambique) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil, à savoir le Gabon, le Ghana et mon pays, le Mozambique.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abdoulaye Bathily, pour son exposé très important et perspicace. Nous remercions aussi S. E. M. Kimihiro Ishikane pour son exposé très éclairant et ses mises à jour en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous nous félicitons également de la participation du Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Taher Elsonni, à la séance d'aujourd'hui.

Les trois membres africains du Conseil accueillent avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2023/248).

Notre déclaration portera sur les questions politiques, de sécurité, économiques et de droits humains ainsi que sur les réfugiés et la situation des migrants en Libye.

Sur le plan politique, nous félicitons vivement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, pour son engagement auprès des acteurs libyens afin de faire face de manière inclusive à la situation politique actuelle en Libye. Nous reconnaissons les efforts qu'il a déployés pour tracer la voie vers la tenue d'élections présidentielle et législatives inclusives et crédibles en Libye, en dialoguant avec les différentes personnalités politiques et sécuritaires, les responsables gouvernementaux, les membres de la Chambre des représentants, le Haut Conseil d'État, le Conseil présidentiel, les représentants des composantes culturelles, les chefs tribaux et la société civile.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous saluons l'initiative du Représentant spécial Bathily d'établir un groupe de haut niveau chargé des élections pour aider à l'organisation et à la tenue d'élections présidentielle et législatives en 2023. À cet égard, nous encourageons l'approche collaborative et l'appui dont ce groupe ferait bénéficier le comité «6+6» pour que les Libyens puissent arriver rapidement à un consensus sur les questions contentieuses, notamment l'élaboration d'un cadre constitutionnel et d'une feuille de route claire pour la tenue d'élections inclusives. Nous appelons les parties à proposer au comité des mandats et des calendriers bien définis pour qu'il les soumette à l'acceptation de tous les acteurs politiques concernés. Les parties doivent s'engager de manière constructive et dans un esprit de compromis afin que les élections puissent avoir lieu en 2023, comme le peuple libyen le souhaite si ardemment. Nous appelons également les parties à s'assurer que les femmes et les jeunes prennent part à ce processus.

Les trois membres africains du Conseil tiennent à réaffirmer que le processus de paix en Libye doit être dirigé et contrôlé par les Libyens, facilité par l'ONU et soutenu par la communauté internationale, dans le cadre d'un dialogue inclusif propice à la réconciliation nationale. Ils tiennent par ailleurs à insister sur leur appel à ce que le processus de réconciliation nationale trouve sa place dans tout arrangement politique, dans la mesure où cela contribue à panser les blessures politiques entre les

acteurs politiques libyens. À cet égard, nous nous félicitons du rôle crucial de l'Union africaine, du Conseil présidentiel libyen, des organisations régionales et des pays voisins.

Nous rappelons en particulier le communiqué issu de la 1136^e séance du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue le 1^{er} février 2023, sur la situation en Libye, où les parties prenantes libyennes ont été invitées à souscrire au processus de réconciliation appuyé par l'Union africaine et l'ONU, sous l'égide du Conseil présidentiel, afin d'ouvrir la voie à la conférence de réconciliation nationale inclusive prévue en mai 2023. Nous appelons tous les acteurs politiques à prendre part à cette conférence de bonne foi.

Pour qu'un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens soit couronné de succès, les acteurs politiques libyens doivent faire primer les intérêts des Libyens sur toute autre considération. Ils doivent aller rapidement de l'avant pour régler les questions en suspens et poser les bases d'élections régulières, inclusives et pacifiques. À cet égard, nous exhortons les différentes composantes de la société libyenne à s'engager de bonne foi dans les pourparlers, de sorte que tous les efforts déployés jusqu'ici aient véritablement contribué à la promotion de l'inclusivité et d'une paix et d'une sécurité durables en Libye.

S'agissant de la situation en matière de sécurité, nous constatons avec satisfaction que l'accord de cessez-le-feu de 2020 tient toujours, malgré la situation tendue et les incidents de sécurité en Libye. Nous appelons les parties à continuer de faire preuve de retenue en respectant pleinement l'accord de cessez-le-feu, de manière à rester sur la trajectoire actuelle qui tend vers une paix et une sécurité durables.

Le Gabon, le Ghana et le Mozambique condamnent fermement la présence de forces étrangères sur le sol libyen. Cette présence porte atteinte à l'intégrité territoriale de la Libye et à l'appropriation du processus de paix par le pays. Le départ immédiat des forces est indispensable pour que le climat soit favorable à la progression du processus politique en cours qui doit mener à la tenue d'élections dans le courant de l'année. À cet égard, nous saluons l'action menée par la Commission militaire conjointe 5+5 et les comités de liaison en vue de faciliter le retrait complet des forces étrangères ainsi que des combattants étrangers de Libye. Nous saluons aussi les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour dialoguer avec différents partenaires régionaux sur cette question très importante.

Nous félicitons en outre la Commission militaire conjointe 5+5 d'avoir réuni les dirigeants militaires et les responsables de la sécurité des régions occidentale, orientale et méridionale en vue d'examiner la manière dont ils peuvent contribuer à créer des conditions permettant de faire avancer le processus politique.

Si nous appelons au retrait total des forces étrangères et des combattants étrangers de la Libye, nous sommes préoccupés par l'effet de contagion potentiel sur le Sahel et ses conséquences sur les conditions de sécurité dans la région, qui ne cessent de se détériorer du fait de la propagation du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, nous appelons à une action coordonnée pour aider à gérer la menace que le retour de ces combattants étrangers et la prolifération des armes légères et de petit calibre font peser sur la stabilité au Sahel. Par ailleurs, nous demandons instamment que les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration ne soient pas seulement axés sur la Libye, mais également entrepris dans le cadre d'une approche collaborative avec les pays voisins et les organisations régionales.

En ce qui concerne la situation économique, les membres africains du Conseil de sécurité sont préoccupés par le fait que le conflit prolongé et la crise politique actuelle en Libye continuent de peser sur les indicateurs macroéconomiques et d'avoir une incidence négative sur l'accès aux services essentiels, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. En particulier, les perturbations de la production pétrolière entravent la croissance économique et empêchent les Libyennes et les Libyens de tirer pleinement parti de leur immense potentiel en ressources naturelles pour financer des programmes de développement et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Nous tenons à souligner que les avoirs bloqués de la Libye appartiennent aux Libyens, et sont protégés et préservés dans l'intérêt des Libyens. Les retards dans la promulgation du budget national, ainsi que dans la réforme et la réunification de la Banque centrale de Libye, ne font qu'exacerber le problème. Cette situation met en péril la gestion des richesses et des ressources libyennes, qui doit être responsable, transparente, équitable et efficiente, au profit du peuple libyen.

S'agissant des droits humains, les membres africains du Conseil de sécurité condamnent fermement les violations des droits humains des réfugiés et des migrants, y compris la traite des personnes, la torture, la violence sexuelle et fondée sur le genre et le chantage,

comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/248). Nous demandons que les réfugiés, les migrants et les demandeurs d'asile soient traités avec humanité, ce qui est une exigence fondamentale du droit international et des instruments juridiques relatifs à cette question. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour trouver d'autres solutions à la détention afin de gérer les migrations conformément au droit international et au droit international des droits de l'homme.

Nous réitérons notre appel au plein respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'unité nationale de la Libye, conformément à la résolution 2656 (2022). Le Gabon, le Ghana et le Mozambique réaffirment leur soutien à M. Bathily et à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye dans les efforts qu'ils déploient pour désamorcer les tensions et renforcer la confiance mutuelle parmi les intervenants libyens concernés, en vue d'ouvrir la voie à la tenue d'élections présidentielle et législatives qui permettront d'instaurer durablement la paix et la stabilité en Libye.

M. Kelley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial Bathily de son exposé sur la situation en Libye, et je remercie également de son rapport le Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Nous continuons d'appuyer sans réserve les efforts déployés par le Représentant spécial en vue de parvenir au consensus politique nécessaire pour permettre aux Libyennes et aux Libyens d'organiser des élections dans les meilleurs délais. La frustration de la population libyenne face à l'impasse politique est manifeste. Des acteurs puissants continuent de faire obstacle aux élections. Ces ingérences sont de plus en plus évidentes depuis le report des élections en décembre 2021. Le moment est venu de tirer parti des réalisations passées et de l'élan actuel en prenant part de manière constructive au processus inclusif décrit par le Représentant spécial Bathily en vue de l'élaboration, sous l'égide de l'ONU, d'une feuille de route pour la tenue d'élections dès que cela sera possible. Les États-Unis exhortent le comité «6+6» à contribuer à cet effort mené par l'ONU en s'attaquant immédiatement aux derniers obstacles aux élections.

En ce qui concerne les sanctions, nous demeurons préoccupés par la recrudescence des trafics de pétrole et d'armes illicites. Nous demandons instamment à tous les États Membres d'empêcher les expéditions illicites de pétrole échappant au contrôle de la National Oil

Corporation, lesquelles contribuent souvent à financer des agents déstabilisateurs en Libye et à voler des ressources qui appartiennent de plein droit au peuple libyen. Nous demeurons aussi favorables au strict respect de l'embargo sur les armes. Nous félicitons l'opération militaire IRINI de l'Union européenne en Méditerranée d'avoir dérouté des navires dont il s'est avéré qu'ils transportaient des armes et du matériel connexe susceptibles de contribuer à la reprise du conflit en Libye. Les États-Unis saluent les travaux menés actuellement par la Commission militaire conjointe 5+5 en vue d'unifier les forces de sécurité libyennes et de mettre pleinement en œuvre l'accord de cessez-le-feu.

Le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires reste un élément essentiel du maintien de la stabilité sur l'ensemble du territoire libyen. L'expulsion des mercenaires du groupe Wagner est indispensable. La guerre en Ukraine a mis en lumière une réalité que les civils en Libye et ailleurs en Afrique connaissent depuis des années, à savoir que le groupe Wagner est une organisation brutale qui ne cherche qu'à promouvoir ses propres intérêts – et ceux de la Russie – en Afrique.

S'agissant des droits humains, le rapport final de la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/52/83) est consternant. Les violations des droits fondamentaux des hommes, des femmes et des enfants – et en particulier des migrants – et les atteintes à ces droits qui sont énumérées dans le rapport sont odieuses, et la situation semble s'aggraver. L'impunité avec laquelle les acteurs étatiques et non étatiques agissent témoigne de leur mépris absolu pour le bien-être des êtres humains dans leur quête d'argent et de pouvoir. Les auteurs de ces violations et atteintes doivent être amenés à répondre de leurs actes pour que la réconciliation nationale devienne une réalité. Le peuple libyen a suffisamment attendu. Il est temps que les dirigeants libyens réalisent des progrès et montrent qu'ils sont disposés à faire passer les intérêts de leur nation avant les leurs.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Représentant spécial pour son exposé.

La France se félicite des récents progrès dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de 2020, accomplis sous l'égide de la Commission militaire conjointe 5+5, des deux chefs d'état-major des armées, de l'ensemble des acteurs sécuritaires et sous l'impulsion du Représentant spécial. Les acteurs sécuritaires libyens ont pris des engagements en vue de la réunification de l'armée

libyenne et de la sécurisation des élections, et ceci est porteur d'espoir. La France salue également la réunion de la Commission 5+5 à Tripoli, les visites croisées à Tripoli et à Benghazi des chefs d'état-major de l'ouest et de l'est et leur initiative de créer une force militaire conjointe. Cela envoie un message fort en faveur d'une Libye unifiée, souveraine et stable. Ce processus doit s'accompagner du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des milices ainsi que du retrait des forces étrangères et des mercenaires de Libye. La France salue la mise en place de comités de liaison avec le Tchad, le Niger et le Soudan pour le retrait des mercenaires africains. La stabilité de la Libye et de ses voisins est une priorité de la France. Elle continuera à soutenir les efforts de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye en appui des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5.

La classe politique libyenne doit construire sur la base de ces avancées sécuritaires et offrir au peuple libyen ce qu'il attend en 2023 : des élections présidentielles et parlementaires simultanées, inclusives, crédibles et transparentes dans tout le pays. La campagne électorale devra être exempte de corruption et d'intimidation et garantir l'égalité des chances entre tous les candidats et candidates. À cette fin, il faut s'assurer que l'exécutif soit capable d'organiser en toute neutralité et transparence ces élections. Un accord sur une base légale pour les élections et une nouvelle feuille de route politique sont essentiels. Il faut finaliser rapidement ce processus. La Chambre des députés et le Haut Conseil d'État ont une responsabilité à cet égard vis-à-vis du peuple libyen. La France réaffirme son soutien total aux efforts du Représentant spécial et à son initiative de création d'un groupe de haut niveau inclusif pour superviser l'organisation des élections.

De graves violations des droits de l'homme sont commises en Libye. Milices et mercenaires étrangers agissent en toute impunité. La France condamne les disparitions forcées, les détentions arbitraires, la torture et les violences sexuelles commises à l'encontre des migrants comme des Libyens. La réduction des libertés d'expression et d'association est inquiétante. Nous appelons les autorités libyennes à faire cesser ces violations et à lutter contre l'impunité de leurs auteurs. La France appelle à une redistribution équitable et transparente des revenus, au profit de la population dans son ensemble. Le processus de réunification de la Banque centrale doit être accéléré. La France est attachée au respect de l'embargo sur les armes. Elle continuera à appuyer l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, dénommée IRINI. Tous les pays agissant en Méditerranée doivent

coopérer avec cette opération et respecter les résolutions du Conseil de sécurité. Une Libye souveraine, unie, stable et démocratique est essentielle pour la stabilité régionale. Pour y parvenir, la légitimité des institutions politiques doit être restaurée par des élections nationales. La France réitère son plein soutien au Représentant spécial Abdoulaye Bathily pour réaliser cet objectif.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily et l'Ambassadeur Ishikane de leurs exposés, et je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Elsonni, Représentant permanent de la Libye, à la présente séance. À la lumière du rapport du Secrétaire général (S/2023/248), je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons créer des synergies pour faire avancer le processus politique. La Chambre des députés et le Haut Conseil d'État ont récemment annoncé la création d'un comité conjoint dit « 6+6 » et ont tenu une réunion pour discuter d'un cadre constitutionnel en vue de la tenue d'élections. Le Représentant spécial Bathily communique étroitement avec les parties libyennes, tandis que l'Égypte et d'autres pays de la région déploient des efforts déterminés par le biais de leurs bons offices et de leurs activités de médiation. Dans la situation actuelle, toutes les parties conviennent qu'il importe de sortir de l'impasse politique, et une synergie doit être créée à cette fin. Toutes les parties libyennes doivent intensifier les efforts déjà entrepris pour engager un dialogue, régler leurs différends et créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections législatives dans les meilleurs délais. La communauté internationale doit s'assurer que les processus sont dirigés et contrôlés par les Libyens, répondre aux préoccupations légitimes de toutes les parties, fournir un appui constructif au processus politique et éviter d'imposer des solutions de l'extérieur. La Chine soutient le Représentant spécial Bathily dans son rôle à la tête de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, qui doit continuer d'intensifier ses bons offices et ses efforts de médiation pour faciliter le dialogue intralibyen.

Deuxièmement, nous devons consolider le mécanisme de paix et de sécurité. Sous la présidence de M. Bathily, la Commission militaire conjointe 5+5 se réunit fréquemment à Tripoli et Benghazi, et les parties réfléchissent activement à la mise en place d'une institution de sécurité unifiée. La Libye et les pays voisins ont également convenu de créer un mécanisme de coordination, ce dont la Chine se félicite. Dans le même temps, des affrontements armés et des incidents de sécurité continuent de se produire en Libye. Toutes les parties doivent respecter leurs engagements relatifs au cessez-le-feu,

coordonner plus étroitement leurs activités, assurer un retrait équilibré et coordonné des combattants étrangers et des mercenaires et s'abstenir de toute acte susceptible de nuire à la stabilité de la Libye et à la sécurité régionale. Compte tenu de la persistance des combats et des troubles, la réconciliation nationale est un élément clef pour bâtir un consensus sur la paix et la reconstruction et sur l'élimination des causes profondes du conflit. La Chine appuie le rôle directeur joué par l'Union africaine dans la convocation d'une conférence de réconciliation nationale avec les parties libyennes et espère qu'elle sera couronnée de succès.

Troisièmement, nous devons accélérer le développement et la reconstruction. La Libye a récemment recommencé à exporter du pétrole, avec un dynamisme accru. Toutes les parties doivent faire des compromis en vue de faire progresser le développement global du pays et consentir des efforts supplémentaires dans les domaines de la gestion budgétaire, des services publics et de l'amélioration des moyens de subsistance de la population. La communauté internationale doit participer activement à la reconstruction de la Libye et contribuer davantage à son relèvement économique et à son développement. Toutes les parties doivent également mettre fin à toute ingérence politique, négocier pour régler leurs différends en ce qui concerne la gestion de l'industrie pétrolière et la distribution de ses recettes, et veiller à ce que la Libye continue de gérer sa propre industrie pétrolière et à ce qu'une plus grande partie de ses recettes pétrolières profite à sa population. Enfin, le Gouvernement libyen s'inquiète depuis longtemps des pertes subies en raison du gel de ses avoirs. Le Conseil de sécurité et le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye devraient accorder une plus grande attention à cette question et prendre des mesures concrètes.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Ishikane, Représentant permanent du Japon, de l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et je tiens à le féliciter de son accession à la présidence du Comité en début d'année. Il peut compter sur l'appui de ma délégation alors qu'il supervise les travaux du Comité durant notre mandat au Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier M. Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, de son exposé. Le Brésil soutient son objectif qui consiste à faire en sorte que les parties prenantes libyennes se mettent d'accord sur le cadre constitutionnel et juridique nécessaire à la tenue

d'élections en Libye en 2023, ainsi que son approche à cet égard. Nous saluons en outre son engagement en faveur du principe d'appropriation nationale dans le cadre de sa collaboration étroite avec toutes les parties prenantes libyennes. Il importe de souligner que sous sa direction, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) continue d'assurer une médiation et de prodiguer ses bons offices dans toute la Libye à l'appui d'une transition politique dirigée et contrôlée par les Libyens, conformément au mandat de la Mission. Je salue également la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Nous espérons que la proposition du Représentant spécial concernant la création d'un groupe de haut niveau chargé des élections contribuera à rassembler toutes les parties prenantes libyennes de manière à favoriser un véritable dialogue intralibyen. Ce dialogue devrait à notre sens s'appuyer sur les progrès déjà accomplis en ce qui concerne le cadre constitutionnel par la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État, dont le rôle continu a été souligné par le Conseil dans la dernière déclaration du Président sur la Libye (S/PRST/2023/2).

L'accord conclu entre les deux chambres libyennes sur la création d'un comité conjoint, dit comité « 6+6 », pourrait bien contribuer à la réalisation de l'objectif commun que constitue la tenue d'élections en 2023. Nous encourageons ce comité à obtenir des résultats concrets et mesurables, dans les meilleurs délais, sur les questions en suspens dans le cadre de la préparation des élections nationales. Des progrès rapides contribueraient à dissiper les inquiétudes selon lesquelles la création et les travaux du nouveau comité pourraient concurrencer ou retarder les efforts déployés par le Représentant spécial pour sortir de l'impasse politique actuelle.

Le Brésil se félicite du fait que plusieurs commandants militaires et responsables de la sécurité de toutes les régions de la Libye se sont réunis à Tunis, Tripoli et Benghazi au cours des dernières semaines et des derniers mois sous les auspices de la MANUL. Leur engagement à créer un environnement propice à la tenue d'élections sera déterminant pour assurer le succès de la transition politique par la voie des urnes. Nous saluons également les efforts qu'ils déploient pour unifier les forces armées.

La récente réactivation des comités de liaison avec les pays voisins par la Commission militaire conjointe 5+5 représente une étape importante vers le retrait coordonné des combattants étrangers et des mercenaires de la Libye. Compte tenu du lien entre la situation en Libye

et celle du Sahel, nous insistons une nouvelle fois sur l'importance de la coordination régionale et d'une plus grande cohérence entre les acteurs de l'ONU, notamment la MANUL et les missions et organismes opérant au Sahel, ainsi que de la collaboration avec la Commission de consolidation de la paix. Nous saluons les efforts déployés par l'Égypte pour appuyer les activités de la Commission militaire conjointe.

Le Brésil souhaite rappeler au Conseil le rôle que la Commission de consolidation de la paix peut jouer, à la demande de la Libye, pour aider à promouvoir une approche intégrée, stratégique et cohérente de la consolidation de la paix dans le pays. Le Conseil a reconnu ce rôle l'année dernière en ce qui concerne la situation en Libye en adoptant la résolution 2656 (2022), qui a renouvelé le mandat de la MANUL. Nous encourageons donc les autorités libyennes à collaborer avec la Commission de consolidation de la paix afin de mobiliser un appui en faveur des priorités nationales de la Libye en matière de consolidation de la paix, dans le plein respect de sa souveraineté.

Enfin, le Brésil reste préoccupé par les rapports du Groupe d'experts sur les violations de l'embargo sur les armes établi par la résolution 1970 (2011). Nous appelons une nouvelle fois au strict respect des dispositions de l'embargo sur les armes et du régime de sanctions en général. Nous réaffirmons également notre attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Libye.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye de leurs exposés, et je tiens à assurer le Président de notre entière collaboration aux travaux du Comité. Je salue également la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

La situation en Libye requiert toujours l'attention et le soutien de la communauté internationale. Malgré le calme actuel, nous restons préoccupés par la fragilité de la situation. Les efforts inclusifs déployés par le Représentant spécial et ses consultations avec un large éventail d'acteurs pour sortir de l'impasse politique sont encourageants. Malte soutient le groupe de haut niveau chargé des élections, proposé par le Représentant spécial en vue d'apporter l'élan nécessaire et de dégager le consensus requis pour sortir de l'impasse politique en Libye. Nous continuons d'exhorter toutes les parties libyennes et les principales parties prenantes à coopérer pleinement, de manière constructive, transparente et dans un esprit de compromis avec le Représentant spécial.

Nous notons avec satisfaction la décision de la Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État de charger un comité conjoint, dit comité « 6+6 », de mettre la dernière main au cadre constitutionnel et législatif pour la tenue des élections. Il est important que ces efforts se complètent et se renforcent mutuellement et qu'ils poursuivent le même objectif, à savoir établir le consensus juridique et politique nécessaire à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes, inclusives et sûres. Malte souligne également l'importance de garantir l'égalité des sexes et la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les processus politiques. Les organisations de la société civile et les jeunes ont également un rôle important à jouer. À cet égard, nous regrettons qu'il n'y ait pas de femmes au sein du comité conjoint, comme M. Bathily nous l'a indiqué aujourd'hui, et nous appelons instamment à ce que des mesures soient prises rapidement pour y remédier.

Il demeure également crucial que la communauté internationale apporte l'assistance et l'appui politique nécessaires à l'ONU et aux autorités libyennes pour permettre la tenue de ces élections. L'incertitude politique persistante continue d'avoir pour effet que la situation en matière de sécurité reste fragile et tendue. La Commission militaire conjointe 5+5 joue un rôle capital dans les efforts déployés pour améliorer la situation en Libye. À cet égard, nous nous félicitons des réunions qu'elle a tenues récemment avec des commandants militaires et des responsables de la sécurité dans l'ensemble du pays, réunions indispensables pour progresser sur la voie de la démobilisation, du désarmement et de la réintégration des groupes armés.

Nous sommes également préoccupés par la présence continue de combattants étrangers, de forces étrangères et de mercenaires en Libye. Leur retrait total doit être une priorité. Nous nous félicitons de la poursuite des travaux menés à cette fin par la Commission militaire conjointe, en collaboration avec les comités de liaison de la Libye, du Soudan et du Niger. Nous partageons l'opinion du Représentant spécial Bathily sur la nécessité de coordonner efficacement le retrait afin d'éviter que d'éventuels problèmes secondaires ne surviennent.

La stabilité de la Libye continue d'être compromise par la prolifération des armes contrôlées par divers acteurs étatiques et non étatiques. Malte est convaincue de la nécessité d'une mise en œuvre complète et rigoureuse des sanctions imposées par la résolution 1970 (2011), ainsi que du respect de l'embargo sur les armes par tous les États Membres. Dans ce contexte, nous soulignons le rôle que joue l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée. Malte insiste sur

l'importance d'appuyer tout effort supplémentaire pour renforcer la capacité de la Libye d'assurer sa sécurité et sa stabilité. Nous souhaitons également rappeler au Conseil que toute personne faisant obstacle au processus politique, y compris en apportant un appui aux groupes armés en Libye, peut s'exposer à des sanctions de l'ONU.

Comme l'illustrent les conclusions de la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye, la situation des droits humains en Libye est préoccupante. Nous sommes alarmés par les cas déjà signalés et les rapports faisant état d'intimidation, de torture, d'agression sexuelle et de meurtre de défenseuses des droits humains, et nous saluons les efforts de la Haute Commission électorale nationale pour recenser les violences en ligne dirigées contre les femmes. Nous soulignons que les droits humains doivent être protégés en Libye et s'appliquer à tous, sans distinction. Le rétrécissement continu de l'espace civique en Libye est tout aussi inquiétant. Nous appelons tous les acteurs libyens à promouvoir la liberté d'expression et d'opinion, la liberté d'association et la liberté de réunion pacifique.

Je voudrais conclure en réaffirmant le soutien de Malte à tous les efforts qui ont pour but de garantir un présent et un avenir inclusifs, pacifiques, stables et prospères à l'ensemble du peuple libyen. Nous appelons tous les acteurs régionaux et internationaux à parler et à agir d'une seule voix pour parvenir à cet objectif.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily et l'Ambassadeur Ishikane de leurs exposés détaillés. Je salue également la participation de l'Ambassadeur Elsonni à la présente séance.

Depuis notre dernière séance d'information sur la Libye (voir S/PV.9270), les parties libyennes, nous l'avons vu, ont pris des mesures positives et encourageantes combinées au travail intensif de M. Bathily. Le Conseil a également parlé d'une seule et même voix pour appuyer la Libye et les efforts de l'ONU à cet égard, comme le reflète la dernière déclaration du Président (S/PRST/2023/2).

Compte tenu de l'évolution de la situation, nous nous félicitons des progrès accomplis sur le volet constitutionnel en ce qui concerne les élections et l'amendement constitutionnel n° 13. Nous espérons que les réunions du comité conjoint dit « 6+6 » à Tripoli jetteront les bases juridiques du processus électoral. Nous appelons les parties à définir un calendrier clair et sérieux qui réponde aux attentes du peuple libyen frère. À cet égard, nous saluons le rôle joué par la République arabe d'Égypte pour rapprocher les points de vue des parties.

Nous réaffirmons qu'il importe de donner la priorité à la réconciliation et au dialogue entre les parties libyennes de toutes les régions et appelons M. Bathily à poursuivre ses efforts et ses bons offices pour atteindre cet objectif, notamment par le biais de sa récente initiative en faveur d'un processus politique inclusif dirigé et contrôlé par les Libyens. Nous réaffirmons également notre appui aux efforts déployés par le Conseil présidentiel libyen pour parvenir à une véritable réconciliation nationale, qui constitue la principale voie vers un règlement politique global et juste mettant fin à toutes les phases de transition. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il importe de veiller à la participation pleine, véritable et égale des femmes à ces efforts.

L'instauration de la sécurité reste une condition préalable à la stabilité politique et à la création d'un environnement sûr pour la tenue simultanée d'élections présidentielle et législatives qui soient libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous. Cela nécessite un retrait simultané, échelonné, progressif et équilibré de toutes les forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de la Libye. Mon pays salue les efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour faciliter et organiser les récentes réunions de la Commission militaire conjointe 5+5 à Tripoli et à Benghazi, ainsi que la dernière réunion entre les chefs d'état-major. Tout cela constitue des avancées extrêmement importantes. Nous tenons également à remercier les membres de la Commission militaire conjointe de leur dévouement et de leur patriotisme, qui témoignent de la véritable volonté des Libyens d'unifier les institutions militaires et de sécurité, notamment par la création d'une force militaire conjointe, tout en poursuivant les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

La communauté internationale doit continuer d'apporter son plein appui aux efforts déployés par la Libye pour renforcer les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique. Les Libyens, quant à eux, doivent rejeter les discours de haine et les voix extrémistes qui cherchent à saper les efforts de réconciliation et la récente convergence entre les parties libyennes. Les intérêts du peuple libyen et la stabilité du pays doivent continuer de l'emporter sur toute autre considération.

Il est important de préserver les acquis de la Libye en matière de lutte contre le terrorisme, notamment en évitant que les mesures du Conseil de sécurité n'entravent les efforts déployés par les forces libyennes pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité, en particulier dans le sud du pays. Aussi le Conseil doit-il examiner sérieusement le régime de sanctions imposé

à la Libye, afin de s'assurer qu'il est adapté à la réalité actuelle et qu'il appuie les efforts nationaux, au lieu de devenir un outil de perturbation.

Pour parvenir à la stabilité en Libye et dans la région, la communauté internationale doit soutenir les efforts déployés par les Libyens pour lutter contre la migration irrégulière et ses causes profondes. Cet appui doit également être étendu aux pays d'origine et de transit, ainsi qu'aux responsables de la sécurisation des frontières méridionales de la Libye.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur appui à l'action menée par le Représentant spécial Bathily et par la MANUL pour consolider la paix et parvenir à la stabilité en Libye.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily de son exposé et salue la participation du représentant de la Libye à la présente séance.

Depuis la dernière séance d'information sur la Libye au Conseil de sécurité (voir S/PV.9270), nous avons constaté des avancées positives en vue des élections tant attendues. Cette évolution est certes la bienvenue, mais il est impératif que la Libye et l'ONU travaillent ensemble pour garantir la tenue des élections avant la fin de l'année. Le Japon appuie pleinement l'initiative du Représentant spécial Bathily visant à atteindre cet objectif en créant un groupe de haut niveau chargé des élections. Nous encourageons toutes les parties prenantes internationales et régionales à soutenir cette initiative. Nous appelons l'attention sur le fait que l'initiative a pour objectif de rassembler tous les acteurs libyens concernés, notamment les représentants d'institutions politiques et les personnalités politiques, les chefs tribaux, les organisations de la société civile, les acteurs de la sécurité, les femmes et les jeunes. Cela permettra au groupe, une fois mis en place, d'ouvrir la voie à un processus politique inclusif, véritablement dirigé et contrôlé par les Libyens.

Dans le même temps, nous saluons le rôle joué par l'Égypte pour faciliter les pourparlers entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État. Le Japon exhorte les deux entités à achever l'élaboration des lois électorales dès que possible afin d'adopter des dispositions complètes, définitives et assorties de délais pour la tenue des élections avant la fin de l'année.

En ce qui concerne le volet sécurité, le Japon salue les échanges fructueux entre les institutions militaires et de sécurité en faveur de la création d'un environnement permettant de faire avancer le processus politique

et d'organiser des élections libres et régulières. Nous nous félicitons également que la Commission militaire conjointe 5+5 continue de jouer un rôle constructif dans la réunification des institutions de sécurité et dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction des efforts déployés récemment par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour approfondir le dialogue avec les pays voisins au sud et pour collaborer avec la société civile en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité.

Sur le volet économique, nous sommes préoccupés par l'absence quasi totale de progrès au cours des deux derniers mois. Il est essentiel que les recettes soient réparties équitablement selon un processus participatif transparent. Nous nous félicitons de la présentation au Président du Conseil présidentiel de sept principes et recommandations relatifs aux droits humains, qui ont été élaborés dans le cadre de dialogues au sein du groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Je voudrais terminer en réaffirmant notre plein appui à M. Bathily et à la Mission qu'il dirige, ainsi qu'au peuple libyen.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily de son exposé. Nous appuyons les efforts qu'il déploie pour permettre la tenue d'élections nationales en Libye cette année grâce à une approche globale et intégrée. Je remercie également l'Ambassadeur Ishikane de l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Si nous nous félicitons du nouvel élan et de la nouvelle dynamique en Libye, la situation générale reste une source de préoccupation. Nous constatons avec satisfaction que la situation sur les plans militaire et de la sécurité évolue dans le bon sens, et nous saluons la tenue des réunions de la Commission militaire conjointe 5+5 avec les dirigeants militaires et les responsables de la sécurité. Tout effort en vue de l'unification de l'armée libyenne est un pas vers la réconciliation et l'unité nationales. Nous jugeons particulièrement encourageante la détermination des chefs militaires à appuyer la tenue des élections présidentielle et parlementaires en 2023.

Malheureusement, malgré les efforts déployés, la situation politique est toujours dans l'impasse, et les crises de légitimité des institutions se poursuivent, laissant sans réponse les espoirs de millions de Libyens qui veulent être entendus sur l'avenir de leur pays et sont en droit de l'être. Les dirigeants politiques doivent répondre

à ces aspirations, abandonner leurs intérêts égoïstes et s'engager résolument dans la voie de la tenue des élections présidentielle et législatives dans l'ensemble du pays en 2023. Les dirigeants doivent comprendre que la transition libyenne doit passer par des solutions convenues, fondées sur la volonté politique, afin de jeter les bases juridiques d'un environnement propice à la tenue d'élections nationales. Tout comme leurs homologues militaires, ils doivent cesser de recourir à des stratagèmes qui causent des retards sans fin perpétuant un statu quo intenable. Ce processus doit être participatif, transparent et consensuel. La participation des femmes, des jeunes, de la société civile et de toutes les catégories de la société libyenne revêt la plus haute importance pour sa crédibilité et ses résultats.

Nous appelons une fois de plus au retrait de toutes les forces étrangères, de tous les combattants étrangers et de tous les mercenaires. La Libye doit bâtir son avenir sans aucune ingérence étrangère.

Il va sans dire que l'impasse politique a aussi une incidence négative sur l'économie libyenne et le bien-être de la population libyenne. Nous réaffirmons notre position, à savoir que les ressources nationales de la Libye doivent être utilisées au profit de tous les Libyens et de toutes les Libyennes et doivent être redistribuées de manière juste et équitable.

Alors que la Libye a du mal à tracer une voie vers son avenir, la situation des droits humains s'est gravement détériorée. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité tels que les détentions arbitraires, les meurtres, les viols, la réduction en esclavage, les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées, notamment contre des migrants, commis par les forces de sécurité de l'État et les milices armées doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et les responsables doivent être amenés à répondre de leurs actes. Nous demandons à nouveau aux autorités libyennes de prendre des mesures décisives pour rendre la justice et octroyer des réparations au très grand nombre de victimes des violations de longue date des droits humains et du droit international humanitaire.

La Libye a besoin, dès maintenant, d'un processus politique responsable en vue de l'organisation d'élections libres et régulières. Elle a besoin d'un véritable processus de réconciliation nationale à long terme fondé sur les principes de la justice transitionnelle et le respect des droits humains et des besoins de tous les Libyens et de toutes les Libyennes, notamment les victimes de violations et d'exactions. C'est la seule manière d'aider les Libyens à panser les blessures du passé et à aller de l'avant.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés instructifs le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, et le Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je salue la présence à la présente séance du Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Taher Elsonni.

L'Équateur salue les efforts constants et les initiatives du Représentant spécial Bathily pour trouver une solution durable à la crise politique et instaurer la paix et la stabilité en Libye. Ses nombreux contacts avec toutes les parties du pays et de la région jouent un rôle décisif. S'agissant des derniers événements en Libye, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, les progrès observés sur le plan politique sont encourageants. La mise en place du comité conjoint dit « 6+6 » du Haut Conseil d'État et de la Chambre des députés et l'initiative du Représentant spécial de créer un groupe de haut niveau sont des étapes importantes pour accompagner la transition politique en Libye et organiser des élections législatives et présidentielle nationales régulières, transparentes, inclusives et sûres en 2023. Nous espérons que, dans un cadre de coopération et de transparence, ces initiatives permettront de consolider les progrès réalisés, de régler les questions en suspens et de parvenir au plus vite à des accords sur des questions importantes, telles que la base constitutionnelle des élections. Il ne fait aucun doute que la tenue d'élections représente une avancée majeure vers la paix et la stabilité, car elle permettra la mise en place d'institutions publiques légitimes qui contribueront à faire régner l'état de droit. C'est pourquoi nous demandons que les élections se déroulent dans un environnement pacifique, transparent et inclusif garantissant la participation de la population.

Deuxièmement, l'Équateur salue les travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 concernant le respect de l'accord de cessez-le-feu de 2020, ainsi que les discussions menées et les compromis conclus avec différents groupes armés.

Troisièmement, nous sommes vivement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire et des droits humains, comme l'indique le rapport final de la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye. Nous sommes particulièrement préoccupés par les violations persistantes des droits humains des migrants et des réfugiés, en particulier des enfants. La Libye doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international en ce qui concerne la détention et le retour des migrants et des réfugiés.

Tous les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent être traduits en justice. La vérité et la justice sont des éléments fondamentaux pour parvenir à la paix. À cet égard, la coopération des autorités libyennes est essentielle pour éviter l'impunité.

Quatrièmement, en ce qui concerne la situation des femmes, nous nous félicitons de la présentation d'un projet de loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Comité chargé des questions liées aux femmes et aux enfants. Nous espérons que la violence contre les femmes et les filles cessera et que leurs droits à participer à la vie publique et politique, y compris aux processus politiques et de réconciliation en cours, seront garantis. Nous saluons les efforts des experts libyens chargés de rédiger cette loi, ainsi que le rôle de facilitation de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, ONU-Femmes et du Fonds des Nations Unies pour la population.

Pour conclure, je réaffirme le respect de l'Équateur pour l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Libye, ainsi que son appui à ce pays dans sa quête de paix et de stabilité, au moyen d'un processus autonome, sur la base de l'appropriation nationale.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Abdoulaye Bathily, de son exposé. Nous remercions également l'Ambassadeur Kimihiro Ishikane, Représentant permanent du Japon, de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Nous suivons de près l'évolution de la situation en Libye. La normalisation et le maintien de la stabilité et de la sécurité en Libye sont importants non seulement pour ce pays et son peuple, mais jouent également un rôle clef pour assurer la stabilité et le développement de toute l'Afrique du Nord. Actuellement, l'objectif principal est de promouvoir un règlement juste, durable et viable dans le cadre d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, sans aucune ingérence extérieure.

La pierre angulaire de ce processus est l'organisation d'élections législatives et présidentielle. Nous espérons que l'intention annoncée de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État de parachever le cadre juridique pour les prochaines élections se concrétisera à temps, c'est-à-dire d'ici à juin 2023. Nous saluons les

mesures prises à cette fin, notamment l'approbation d'une version actualisée de la déclaration constitutionnelle et la création d'un comité conjoint dit « 6+6 ».

Nous demandons aux dirigeants libyens de maintenir leur engagement à trouver un compromis raisonnable. Nous soulignons que toutes les forces politiques libyennes, y compris les représentants de l'ancien gouvernement, doivent être associées au processus électoral d'une manière non discriminatoire. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de faire en sorte que les résultats des prochaines élections soient acceptés par la société et de prévenir une nouvelle détérioration dangereuse de la situation politico-militaire. Un principe similaire garantirait également le succès du processus de réconciliation nationale. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts déployés par l'Union africaine pour organiser une conférence entre tous les acteurs libyens à cette fin.

La coopération en matière de sécurité est tout aussi importante. Nous nous félicitons des résultats de la dernière réunion de la Commission militaire conjointe 5+5 tenue à Benghazi, au cours de laquelle les participants ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à apporter tout le soutien possible pour assurer la sécurité des prochaines élections. Par ailleurs, nous soulignons qu'il est essentiel d'intensifier les efforts et de créer des conditions propices à l'intégration des composantes militaires disparates du pays au sein d'une armée libyenne unifiée. Il faudra pour cela déployer beaucoup d'énergie et faire preuve d'une grande volonté politique. Nous nous félicitons également des efforts qui sont entrepris pour débarrasser la Libye de la présence militaire étrangère, y compris la mise en place de sous-comités de liaison avec les pays voisins de la Libye sous l'égide de la Commission militaire conjointe 5+5. Notre position sur cette question demeure inchangée. Le retrait de toutes les forces militaires et de tous les groupes armés non libyens doit se faire de manière synchronisée, équilibrée, graduelle et progressive, afin de maintenir l'équilibre sur le terrain.

Nous soulignons tout particulièrement qu'il importe de coordonner les efforts consolidés menés de bonne foi par la communauté mondiale en vue de mettre un terme au conflit libyen prolongé. Le rôle de l'ONU et de son principal instrument, la MANUL, est aujourd'hui plus important que jamais pour surmonter la crise. Nous réaffirmons notre soutien au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, et aux efforts inlassables qu'il déploie pour trouver des solutions acceptables et des moyens de sortir de l'impasse politique interne en Libye, ainsi qu'au rôle qu'il joue pour encourager le dialogue politique et faciliter la

tenue dès que possible d'élections inclusives, représentatives et transparentes. Dans le même temps, nous sommes convaincus que le processus politique libyen ne doit pas devenir une arène de compétition internationale. C'est primordial parce que le peuple libyen a besoin de ce règlement pour mettre fin à la crise que l'agression de l'OTAN a provoquée en 2011, ainsi qu'à toute forme d'ingérence extérieure. C'est pourquoi nous jugeons contre-productives toutes les initiatives unilatérales visant à créer des formats parallèles pour appuyer un règlement sans la participation de la Libye elle-même ni des autres parties concernées.

Malheureusement, les politiques à courte vue de certains acteurs internationaux, qui prétendent participer au processus politique, mais qui, en réalité, profitent de l'instabilité en Libye pour satisfaire leurs propres objectifs, notamment dans le secteur de l'énergie, n'arrangent pas les choses. Nous sommes convaincus que toutes les questions liées au contrôle des infrastructures pétrolières et des opérations d'exportation doivent être réglées par les Libyens eux-mêmes. Il en va de même de la question des avoirs libyens gelés, qui doivent à l'avenir être utilisés au profit du peuple libyen. Les principales parties prenantes ne doivent pas avoir d'intentions cachées en la matière. Nous rappelons que le produit des exportations d'hydrocarbures et les avoirs gelés sont destinés à favoriser la reprise économique de la Libye et à améliorer les conditions de vie de sa population, et nous demandons à nos collègues du Conseil d'aborder le règlement de la question libyenne dans cet esprit.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, d'assurer la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et à vous remercier d'avoir organisé la présente séance. Je tiens également à remercier de son exposé le Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Ishikane, en sa nouvelle qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je lui souhaite plein succès. J'adresse aussi mes remerciements à M. Abdoulaye Bathily pour son exposé, pour les efforts qu'il a déployés au cours de la période considérée et pour les nombreuses réunions qu'il a tenues à l'intérieur et à l'extérieur de la Libye. En outre, nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Mozambique au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité.

Il y a près d'un an, nous avons prononcé devant le Conseil (voir S/PV.9047) une déclaration dans laquelle nous avons tenté de faire entendre la voix des citoyens libyens en posant directement leurs questions aux membres du Conseil. Aujourd'hui, je voudrais essayer une fois de plus de porter honnêtement leurs voix du mieux que je peux, dans l'espoir que les membres du Conseil trouvent des réponses convaincantes à leurs questions. L'année dernière, nous avons dit que notre peuple estimait que de nombreux membres du Conseil avaient maintes fois fait les mêmes déclarations sans résultat efficace ou réel et que, souvent, rien de nouveau n'était annoncé. C'est malheureusement ce que pensent la plupart de nos concitoyens, quelle que soit leur affiliation, notamment lorsqu'ils suivent l'actualité et s'interrogent sur la suite des événements. C'est pourquoi nombre d'entre eux me demandent de rappeler aux membres du Conseil la responsabilité morale qui leur incombe face aux événements qui se déroulent en Libye depuis 2011. Pour montrer que rien n'a changé, je voudrais citer un passage de la déclaration que j'ai faite lors d'une des séances que le Conseil a tenues l'année dernière sur la Libye.

« Nous sommes confrontés à un autre dilemme que les citoyens libyens ne peuvent pas vraiment comprendre. D'une part, le Conseil de sécurité appelle au respect de ses résolutions, des accords internationaux, des dialogues et des feuilles de route et, d'autre part, il appelle au respect d'une solution véritablement dirigée et contrôlée par les Libyens [...] »

Les citoyens et les dirigeants politiques libyens ne savent plus à quel saint se vouer. Les citoyens libyens espèrent un consensus entre les Libyens pour mettre fin à ce cercle vicieux. Nous espérons également que le dialogue [...] sera couronné de succès et permettra de parvenir à un accord constitutionnel menant à des élections. Cependant, les mêmes questions demeurent. Que se passera-t-il si les pourparlers [...] échouent ? [...] [Q]uelle sera la position du Conseil de sécurité en ce qui concerne les obstructionnistes [si les pourparlers aboutissent à un accord partiel] ?

Telles sont les questions que se pose le peuple libyen, qui espère que le Conseil de sécurité sera en mesure d'y répondre. Les citoyens libyens ne se soucient pas des dispositions des lois. Ce qui importe vraiment pour eux, c'est la stabilité et la sécurité » (S/PV.9047, pp. 16-17).

J'estime que toutes ces questions sont toujours aussi légitimes et qu'elles s'appliquent à la situation actuelle en Libye.

Malgré tous les défis qui se posent, nous essayons toujours de rester optimistes. Après avoir conclu les négociations avec les membres du Conseil, nous avons pris note de la déclaration du Président du Conseil S/PRST/2023/2, adoptée le 16 mars, qui souligne l'importance de relancer la dynamique en vue d'établir le cadre juridique et constitutionnel nécessaire à la tenue d'élections présidentielle et législatives libres, régulières, transparentes, globales et sûres en Libye cette année, afin d'achever le processus de transition politique dans le pays.

À cet égard, nous soulignons une nouvelle fois qu'il importe de concentrer tous les efforts et toutes les initiatives sur le soutien aux dialogues en cours afin de parvenir à un consensus libyen global sur une base constitutionnelle juste et équitable, ainsi que sur des lois électorales non exclusives qui donnent à chacun la possibilité de participer selon un calendrier clairement établi. Cela doit se faire dans des conditions propices à la tenue d'élections présidentielle et législatives. Le peuple libyen doit être l'acteur clef qui permettra de mettre fin à toutes les phases de transition fragiles et d'éviter de reproduire les erreurs du passé.

Ainsi, nous nous félicitons de la réponse formulée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président, car elle répond à la demande du Gouvernement d'envoyer une équipe chargée d'évaluer la nécessité d'un soutien technique et logistique pour le processus électoral. Nous prions l'ONU d'apporter son concours à la Haute Commission électorale nationale, ainsi qu'à toutes les institutions nationales et de la société civile concernées, tout en coordonnant son action avec celle des organisations régionales et internationales. Nous avons besoin que tous les préparatifs techniques nécessaires à l'inscription des électeurs, au dépouillement des votes, au soutien des bureaux de vote et au déploiement d'observateurs soient effectués. Cela garantira la tenue d'élections régulières et transparentes dont les résultats seront acceptés par tous. Pour notre part, au cours de la première réunion que nous avons tenue avec la Division de l'assistance électorale des Nations Unies pour discuter de ces questions, nous avons confirmé que l'équipe d'évaluation se rendrait en Libye dans les prochaines semaines et rencontrerait la plupart des parties concernées dans tout le pays. Un résumé des activités du Gouvernement a été présenté à cette réunion, ainsi que les difficultés auxquelles il est confronté. Nous

collaborons avec l'ONU afin de déterminer l'appui dont nous avons besoin pour que ce droit national se concrétise dans l'ensemble du pays.

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, nous restons optimistes et saluons l'esprit patriotique qui prévaut dans le cadre des réunions en cours entre les membres de la Commission militaire conjointe et un certain nombre de responsables de la sécurité dans l'est, l'ouest, le nord et le sud du pays, où tous se tiennent à l'écart des intérêts politiques. Ces réunions, qui sont considérées comme le prolongement du travail entamé l'an dernier et ont pour but de renforcer et de consolider la confiance, représentent une étape importante et même essentielle pour commencer à réunir les institutions militaires et à constituer le noyau d'une armée libyenne unifiée sous autorité civile. En retour, l'armée s'emploiera à protéger le territoire de la Libye, à sécuriser ses frontières et à mettre fin à toute forme de présence étrangère dans le pays. Nous l'avons entendu aujourd'hui, les dirigeants militaires et les responsables de la sécurité n'ont cessé d'affirmer qu'ils sont prêts à fournir tout l'appui requis pour que les élections puissent se tenir dans les meilleurs délais et à prendre des mesures concrètes afin de remédier aux problèmes liés au retour des déplacés et des réfugiés et de faire la lumière sur le sort des personnes disparues.

S'agissant de la sécurité aux frontières et de la stabilité de la région, nous ne saurions ignorer la précarité de la situation qui règne au Soudan, voisin et pays frère, où nous espérons que les combats prendront fin, qu'un bain de sang sera évité et que le cycle du conflit s'arrêtera au plus tôt. Cette situation aura forcément des répercussions directes non seulement sur le Soudan, mais également sur ses voisins et la Libye, en particulier le sud de la Libye, qui souffre toujours des fléaux de la guerre, de la division et de l'ingérence étrangère. Les événements de ces dernières années nous ont enseigné un certain nombre de choses. Nous appelons une fois de plus tous les pays concernés par le dossier libyen à se mettre sérieusement et efficacement en quête d'une solution politique globale et à œuvrer en faveur de notre stabilité, car elle a inévitablement une incidence directe sur la stabilité, la sûreté et la sécurité de nos voisins et de la région. Dans ce contexte, nous nous félicitons des récentes réunions et du rapprochement entre les représentants des pays influents de la région, et nous espérons que cela favorisera la création d'un consensus à l'appui de la volonté des Libyens de mettre un terme au conflit et de sortir de cette crise, sans les interventions néfastes des dernières années.

Aujourd'hui, nous avons entendu nombre de déclarations axées notamment sur les questions touchant les droits humains, les migrations, le terrorisme et même, la société civile. Nous devrions tous savoir que ces questions, en particulier l'immigration et le terrorisme, sont les conséquences de la situation de crise en Libye, dont chacun porte la responsabilité, car sans ces interventions néfastes au fil des ans, et à supposer qu'on ait laissé le peuple libyen s'occuper de ses affaires, nous ne serions pas aux prises avec la situation que nous connaissons aujourd'hui. S'il y a indéniablement certains aspects à améliorer, la responsabilité n'en est pas moins partagée.

Le problème des migrations ne trouve pas son origine à l'intérieur de la Libye, étant donné que, comme nous le savons tous très bien, la Libye est un pays de transit. Nous savons tous qu'il existe des réseaux internationaux qui financent la traite des êtres humains. Ils financent également les foyers du terrorisme. Cela dit, quand donc les membres du Conseil ont-ils parlé d'engager la responsabilité de ces réseaux internationaux, des pays d'origine aux pays de destination ? Nous n'avons rien entendu à ce sujet. Cela ne veut pas dire que nous renonçons à notre responsabilité de traiter les questions humanitaires. Néanmoins, si la communauté internationale veut vraiment trouver une solution à la crise, commençons par régler les questions politiques et remédier à la division, et alors nous pourrions nous assurer que le problème est réglé et que la situation de nos frères migrants peut être traitée. Si les membres du Conseil jugent vraiment cette situation si terrible, pourquoi n'accueillent-ils pas eux-mêmes ces migrants, ces enfants et ces femmes chez eux, jusqu'à ce que les problèmes politiques de mon pays soient réglés. Nous devrions tous comprendre que la responsabilité de tout cela est partagée.

Malgré tout ce qui a été dit aujourd'hui, nous sommes optimistes, et nous commençons à voir s'installer une certaine stabilité dans tout le pays, depuis quelque temps, en particulier en ce mois sacré du ramadan, dans une atmosphère de tolérance, de fraternité et de communication entre les habitants du pays, où les ennemis d'il n'y a pas si longtemps se serrent maintenant la main de façon cordiale. Cela ne veut pas dire que toutes les blessures sont guéries ni que la lutte pour les droits des victimes a été abandonnée. Toutefois, le chemin qui doit mener à la stabilité et à la consolidation des institutions publiques et garantes de l'état de droit passe par des concessions et des sacrifices. Nous avons toute confiance dans les citoyens de la Libye, en particulier la nouvelle génération de jeunes hommes et de jeunes femmes qui ont gagné en maturité et sont plus

conscients des réalités. Nous avons également bon espoir que nous surmonterons la crise grâce à nos efforts nationaux. Quelles que soient les difficultés, nous sommes sur la bonne voie pour parvenir à la réconciliation, dépasser les clivages et rétablir notre souveraineté nationale, tout en veillant à ce que la Libye jouisse du statut international et mondial qui lui revient.

Avant de terminer, puisque nous parlons du mois sacré du ramadan et alors que depuis hier soir, et aujourd'hui, tout le monde islamique célèbre Laylat al-Qadr, la nuit où le noble Coran a été révélé à notre prophète Mahomet, je tiens à réaffirmer dans cette salle la ferme condamnation par la Libye des récents actes de certains extrémistes, particulièrement en Europe, qui ont mis le feu au Coran dans une tentative désespérée de provoquer les musulmans sous le prétexte d'exercer leur liberté d'expression sous les yeux de leur pays. Cela intervient à un moment où, en nous fondant sur des résolutions internationales, nous nous employons tous à lutter contre le problème de l'islamophobie.

Par conséquent, nous appelons tous les pays concernés à faire cesser ces agissements, à éduquer leurs citoyens et à en finir avec l'application de deux poids deux mesures, en particulier lorsqu'il est question de liberté d'expression. De telles dérives alimentent la violence et menacent la paix sociale ainsi que la paix et la sécurité internationales, étant donné que les individus qui se comportent de la sorte et ceux qui les soutiennent, et qui profitent de leurs agissements, s'appuient sur des idéologies extrémistes et terroristes, se servant de tels actes pour justifier leurs crimes au nom de la religion. La religion islamique rejette tout cela en bloc, car l'islam est aussi éloigné qu'on peut l'être de la haine, du radicalisme et de l'extrémisme. C'est une religion de miséricorde, de tolérance, de coexistence et de paix. Pour citer le Coran :

« Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entreconnaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux » (*Le Coran, sourate 49, verset 13*).

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à midi.